



Bulletin d'informations municipales de NEFFIES N° 20

Novembre 2 010

Mise en place d'un cheminement piétons et stationnement règlementé.

A notre demande M. Conti, qui travaille à la DDTM (direction départementale du territoire et de la mer, anciennement DDE), a élaboré et va vous présenter un « diagnostic de sécurité » afin d'améliorer le stationnement pour les véhicules et créer un cheminement piétons. Ce plan concerne l'avenue de la Gare, l'avenue de la Res-clauze et la route de Fontès. »

Ensuite M Conti présente ce dossier et plusieurs échanges avec le public ont lieu...

Le restaurant scolaire et l'école

« Ce projet initié en 2007 va prendre fin. Dans un premier temps l'achat du terrain à la famille Donnadiou et ensuite un échange de parcelle avec la famille Mas ont permis d'aboutir à la configuration définitive, encore un grand merci à eux d'avoir compris la nécessité et facilité la mise en œuvre de ce projet. Ce chantier a été difficile à gérer compte tenu des impératifs scolaires ; j'en profite pour remercier les élus qui se sont particulièrement impliqués lors des réunions de chantier hebdomadaires.

Les deux nouvelles classes ont été livrées dans les délais ainsi que le revêtement de la cour. Je tiens à m'excuser auprès des parents d'élèves pour le retard pris au niveau du restaurant scolaire et du nouvel accès parking.

Au final cette structure dote notre commune d'un réfectoire agréé pour une cinquantaine d'enfants, d'une école entièrement informatisée, chaque classe étant équipée d'un tableau numérique et reliée à un réseau informatique. En outre dix micro-ordinateurs portables viennent s'ajouter au parc fixe existant afin de permettre à nos élèves d'accéder aux dernières innovations technologiques en matière d'éducation. Les parents d'élèves et la population seront invités à une journée portes ouvertes pour découvrir les installations de l'école et du restaurant scolaire.

Un sens unique, une vitesse limitée à 30 km/h, un parking plus important et une rampe trottoir sécurisent la nouvelle entrée de l'école et permettront l'accès aux personnes à mobilité réduite. Lors de l'inauguration, vous pourrez visiter l'ensemble des locaux et pour vous expliquer plus en détail son fonctionnement je vais donner la parole à Michel Revel puis à Dominique Bedos pour l'organisation de l'A.L.P. (Accueil Loisir Périscolaire) et le coût de ce projet. »

Réunion publique du 21 octobre

JM Guilhaumon : « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonjour et merci de d'une présence qui témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie de notre commune. Avant de commencer, je remercie l'ensemble des associations et des bénévoles qui animent notre village tout au long de l'année. Je remercie également notre correspondante Midi Libre pour la qualité et l'objectivité de ses articles. Merci Laurence.

L'ordre du jour de cette réunion sera :

- la mise en place d'un cheminement piétonnier et stationnement règlementé ;
- les chantiers de l'école et du restaurant scolaire ;
- les forages ;
- l'étude sur les ouvrages d'art ;
- l'aménagement route de Fontès ;
- la mise en place d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui concerne les incendies, les inondations, les événements exceptionnels ;
- le débroussaillage obligatoire des zones limitrophes aux habitations ;
- les dégradations et incivilités ;
- la maison menaçant ruine, Grand rue ;
- la transformation du POS en PLU en vue du projet *Sénioriales* ;
- une recherche historique à Trignan ;
- le peuplier place Paul Gauffre.

Nous finirons par vous donner la parole pour des questions diverses.

Réunion publique (suite)

Michel Revel : « je souhaite d'abord remercier l'équipe qui participe à la vie journalière du restaurant scolaire, car le passage de la liaison chaude à la liaison froide a entraîné des obligations plus rigoureuses. Ce fonctionnement doit contrôler les températures à la réception, la conformité des produits, l'hygiène alimentaire, vestimentaire et corporelle de tous. Une mise en place de fiches très pointues, avec les nouvelles normes européennes, est faite pour maîtriser les risques.

L'ensemble du restaurant a déjà l'aval des services vétérinaires. Tout ce travail a été mis en place depuis la rentrée précédente, nous ne ferons que l'améliorer.



La nouvelle structure du restaurant scolaire offrira toutes les garanties de convivialité, de détente dans ce cadre bien emménagé :

- du matériel neuf adapté aux petits et aux plus grands,
- un espace réservé aux maternelles avec un coin animation.

Pour le personnel, des formations internes et externes ont été offertes. Une laverie moderne permettra un travail plus efficace et plus rapide. Un affichage personnalisé aidera au respect des protocoles mis en place. Le traiteur a déjà commencé à servir des plats à base de produits BIO, une fois par semaine ; nous souhaitons un développement de ses produits.

J'aimerais pouvoir mettre en place une commission « menu » avec la participation de parents d'élèves, dont les enfants déjeunent au restaurant et je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements... »

Organisation de l'A.L.P. et coût du projet de l'école

Dominique Bedos : « en ce qui concerne l'accueil de loisir périscolaire, ancien CLAE, nous avons en juin effectué une consultation auprès des parents d'élèves pour modifier les heures d'ouverture du groupe scolaire. Ces changements ayant été majoritairement validés, nous accueillons les enfants à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir. Le coût par vacation est de 0.50 €. Cette réorganisation nous permet d'étoffer notre activité et d'être en phase avec les futures normes de la CAF qui subventionne ces organismes.

Autre précision pour la garde des enfants, Neffiès a obtenu de la communauté de communes l'augmentation de la subvention accordé à la Clef des Champs, ce qui a

pour effet de diminuer le coût pour les parents. En outre nous avons décidé pour Neffiès d'augmenter cette aide d'un euro par jour.

Le coût du projet de l'école est environ d'un million d'euros TTC— subventionné à hauteur de 40 % sur la base du prix hors taxe, ce qui un reste à financer pour la commune de 500 000 €.

Les forages

M le Maire : « Un projet chassant l'autre, il faut maintenant s'atteler à la sécurisation de l'approvisionnement en eau du village par la création de deux forages.

La déclaration d'utilité publique commencée le 4 octobre jusqu'au 5 novembre va clôturer l'ensemble des démarches administratives.

Monsieur Eric Durand le commissaire enquêteur désigné accueille les Neffiessois le 6 octobre et le 26 octobre de 16 h 30 à 18 h.

D'ores et déjà la commune par délibération a émis un vœu afin de conserver le captage gravitaire actuel, pour faire bénéficier la population de cette eau pour des usages agricoles ou arrosages divers ainsi que pour créer une réserve en cas d'incendie indépendante de toute alimentation électrique (prélèvement estimé 2000 m³ /an). Cet apport réduirait d'autant la consommation d'eau traitée et allègerait le coût d'exploitation. Pour amplifier cette demande nous vous invitons à appuyer par vos signatures.

Les travaux débuteront en 2011 après les différents appels d'offres.

Le coût estimatif de ce projet est d'environ 480 000 € HT, subventionné en partie par le Conseil Général et l'Agence de l'eau à hauteur de 240 000 € HT, soit 50 % de la prévision.

Etude sur les ouvrages d'art

Une étude a été réalisée par la DDTM sur l'ensemble des ouvrages d'art de la commune. Elle fait apparaître la nécessité d'une intervention sur le pont chemin de Vailhan dit pont des Coudérous.

Une entreprise est retenue pour l'étude. Ce pont est le seul accès pour ce quartier, il revêt donc un caractère prioritaire.

L'aménagement route de Fontès

Une convention a été passée avec Hérault Energie, je tiens d'ailleurs à remercier Monsieur Malaval, habitant de Neffies et technicien de ce syndicat mixte, qui a pris en charge cette opération visant à enfouir les réseaux EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Ceci nous permettra d'aborder dans un second temps l'aménagement de cette entrée de village et la sécurisation de la circulation. Coût estimatif : 300 000 €

Le plan communal de sauvegarde

M Guy Bardou : « c'est un document obligatoire pour les communes disposants d'un PPRI (risque inondation). Il doit préparer les acteurs impliqués durant la crise et planifier leurs actions afin de diminuer les incertitudes et les mesures d'improvisation. Ce document est de la responsabilité de chaque commune, il s'inscrit dans une logique à l'échelle d'un bassin versant, il permet aussi de gérer de manière opérationnelle un évènement de type « risques majeurs » au sein d'une commune.

On distingue deux catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondations, tempêtes, feux de forêts, séismes, éruptions volcaniques, etc.
- les risques technologiques ou industriels, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, nucléaire.

A Neffiès, nous sommes concernés par les risques naturels : inondation, feux de forêts, glissement de terrain ou technologiques : transport de matières dangereuses. Un dossier d'information communal « risques majeurs » DICRIM sera élaboré et consultable en mairie. Il présentera les risques présents et les réflexes de sécurité à adopter pour chaque citoyen. Le plan communal de sauvegarde devra prévoir la mobilisation des services municipaux, l'information de la population ainsi que le possible hébergement dans un lieu public sécurisé à capacité suffisante. Il est prévu une mutualisation des moyens, une entraide avec les communes voisines.

Le risque inondation : il peut se manifester par un débordement des cours d'eau, une remontée de nappe phréatique ou des eaux de ruissellement dans les rues en forte pente. Le risque peut être accentué par un non entretien des berges ou par l'obstruction d'ouvrages d'art par du bois mort (arbres, végétaux). *Pour rappel, l'entretien des berges est à charge des riverains.*

Le risque « mouvement de terrain ». La commune est concernée en cas de pluies importantes et de longue durée. Ce risque nous concerne parce qu'il a déjà fait l'objet d'inscription au journal officiel des 14/02/87, 03/02/96, 20/12/03, évènements d'octobre 1986, de janvier 1996 et décembre 2003, ceci afin de percevoir des aides de la part de l'Etat. Les dégâts majeurs ont été situés en zone agricole et chemins ruraux et le mur de la place Jean Jaurès s'était écroulé.

Le risque « feux de forêts ». Pour nous, c'est sûrement le risque le plus important et qui doit tous nous mobiliser. Actuellement la prévention par le débroussaillage permettra de protéger les habitations, les personnes et les biens. L'actualité de cet été nous autorise à penser que le risque est bien présent dans notre région méditerranéenne (Villeveyrac - Mèze où le feu a franchi l'autoroute) et méditer sur les 50 mètres que l'on doit débroussailler autour des habitations.

Pour Neffiès, plus de 50 habitations sont concernées par le débroussaillage obligatoire. Cette année, le préfet a ordonné pour nous un contrôle par les services de l'Etat : quatre de nos concitoyens ont été verbalisés, ce qui a été durement vécu pour les personnes concernées et qui ne les dispense pas du travail à effectuer.



Au cours de diverses réunions, j'ai soulevé le problème des personnes âgées ou à revenus modestes, pour qui la charge financière est lourde, sans obtenir de réponse ! Bien que perfectible, cette obligation permet à ceux qui la respectent de protéger leurs familles et leurs biens. S'il advenait qu'un feu d'habitation survienne suite à un débroussaillage non effectué, le préfet peut ordonner un plan de *prévention risque feux de forêts* (PPRIF). Ce plan impose une servitude d'utilité publique par constitution de zonages (40 communes héraultaises déjà classées en risque fort). Ces contraintes auraient une incidence à la baisse sur l'estimation des biens en cas de vente.

Comment se déroule un contrôle débroussaillage ?

Le contrôleur est un agent expérimenté dans ce type de « risque feux de forêts » et sa prévention. Il a en sa possession les constats des contrôles précédents et leurs particularités pour chaque zone ou habitation située en zone de débroussaillage obligatoire, **la photo satellite avec l'implantation de l'habitation et de la parcelle concernée**. On voit sur ces photos les zones à débroussailler, les travaux faits convenablement et ceux qui sont à effectuer. L'intervention sur le terrain n'est qu'une confirmation, ces dossiers sont traités à distance. Les directives des services de l'Etat s'exercent sur le contrôleur mais aussi sur les élus qui doivent obligatoirement accompagner cet agent, équipé d'un télémètre afin de vérifier que les distances imposées et quand les propriétaires sont présents, il les conseille sur le travail à effectuer quand celui-ci est à améliorer.

Qui est concerné par le débroussaillage ?

En règle générale, c'est au propriétaire de l'habitation à se protéger. En zone urbaine U du POS, c'est au propriétaire du terrain à débroussailler ainsi que dans les zones aménagées (comme les lotissements) ; c'est alors plutôt de l'entretien. Le débroussaillage s'applique à l'interface de la forêt, de la garrigue.

Ce plan communal de sauvegarde permettra de s'organiser. Sans remplacer les services spécialisés : pompiers - sécurité civile... mais il sera mis en œuvre en cas d'évènements lorsque ces services ne peuvent être présents à temps ou sont débordés. Bien sûr, vous serez informés, des documents seront à disposition, une enquête publique clôturera ce plan prévu pour début 2011. »

Dégradations et incivilités

Sur ce sujet c'est M Dominique Bedos qui intervient :
« Un sujet délicat s'il en est. Je dois vous avouer, notre indignation, notre désappointement mais aussi une certaine forme d'impuissance et d'interrogation devant les actes survenus sur la commune ces derniers temps. Indignation, tout d'abord devant les différentes dégradations constatées sur le village et dont vous avez l'exemple sur certains panneaux de la salle, tags en tout genre et en tous lieux, vandalisme sur le vestiaire du terrain de football, incidents nocturnes divers... Désappointement ensuite, quand lors d'une réunion à notre initiative certains de ces enfants nous ont dit, non sans un certain aplomb, nous voulons un mur pour *taguer* et alors nous arrêterons les tags sauvages, le tout assorti d'une pétition dont vous pouvez admirer l'excellence grammaticale à côté des photos précitées. Ils nous aussi demandé la somme de 65 000 €. Il est à noter pour finir que les plus virulents de ces adolescents n'avaient pas répondu à la convocation. Impuissance et interrogation devant ces comportements. Alors que nous travaillons au quotidien pour améliorer le cadre et les conditions de vie sur la commune, quel dépit que de voir quelques jeunes désœuvrés saccager gratuitement sous prétexte que le maire n'aurait pas tenu ses promesses et qu'il devait payer — dixit un tag retrouvé au vestiaire du terrain de football. Certains disent il n'y a rien pour les jeunes, c'est la faute de la commune. Je rappelle que le skate-park a été réhabilité et aussitôt recouvert de tags. A proximité de la salle des fêtes le terrain de tennis sera rénové l'an prochain mais on peut encore y jouer, un panier de basket et des barres permettent de pratiquer des jeux de ballon. Des sentiers vtt existent, le lac de Vailhan est à proximité... Tout ceci pour dire que si nous ne fuyons pas nos responsabilités, il faut resituer le problème au-delà d'un simple manque de structures. Nous sommes un village de 1 000 habitants, qui ne peut avoir ni piscine municipale, ni éducateur de rue pour encadrer des ados en manque de repères, ni caméras de surveillance par souhait car nous n'avons pas vocation à épier les faits et gestes des habitants. Neffiès mérite mieux qu'un flicage voyeuriste, mais au rythme où vont les choses n'en arriverons-nous pas un jour à de telles extrémités ? Nous en appelons au respect de l'autre et à une prise de conscience au niveau de chaque famille que le bien vivre ensemble passe par un certains nombre de valeurs à inculquer, à faire respecter par la jeunesse. »

Maison menaçant ruine

JM Guilhaumon : « Il s'agit de l'habitation, face à la boulangerie. En septembre 2006, j'informais par cour-

rier avec photos, la famille Deterpigny de la dégradation de leur immeuble.



Aucune action ne fut entreprise par les propriétaires. Le coût des travaux de réhabilitation avait été estimé par un devis de maçonnerie à 4000 €, aujourd'hui la démolition proposée par les experts monte à 55 000 €. En mai 2008 l'immeuble présentant un péril pour les habitations jouxtant ainsi que pour le public, j'ai pris un arrêté de péril imminent. Après plusieurs assignations en référé devant le tribunal, les consorts Deterpigny ont été condamnés à exécuter les travaux sous astreinte de 600 € par jour de retard à partir du 7 juin 2010. Le 12 août, en référé, j'ai demandé le paiement de l'astreinte et l'autorisation de sécuriser l'immeuble à leurs frais. Nous attendons l'avis du tribunal... Cette famille a préféré s'empêtrer dans une procédure juridique plutôt que d'entretenir son bien.

Transformation du POS en PLU en vue du projet Séniories.

En 2009, lors de la réunion publique, je vous informais qu'une révision simplifiée du POS était à l'étude pour la création d'un lotissement communal. Après négociation avec des propriétaires et compte tenu des nouvelles réglementations, nous nous sommes vite aperçus que la commune ne pouvait pas porter financièrement un tel projet sans maîtriser le foncier. En début 2010, nous avons été sollicités par *les Séniories*, aménageur de résidences seniors développant un concept d'habitat pour jeunes retraités en accédant à la propriété ou en la location. Ce projet, porteur pour la commune permettra de développer le tissu économique. Actuellement la commune est dotée d'un POS (Plan d'Occupation des Sols). Depuis janvier 2010, les révisions simplifiées des POS ne sont plus permises. Le conseil municipal a décidé d'engager une révision générale et une transformation du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour intégrer le projet les Séniories.

Eglise (en ruines) de Trignan



« A la fin du printemps dernier, des fouilles archéologiques menées sur ce lieu, chemin de Caylus, firent apparaître des indices qui feraient de cet église une des plus anciennes de la région. Aussi avec l'autorisation des propriétaires riverains, une recherche plus poussée devrait voir le jour dans les prochains mois ». Raymond Martin

Le peuplier place Paul Gauffre



M le Maire : « De par sa situation, cet arbre présente un réel danger pour le public.

Après avoir pris conseil auprès de plusieurs professionnels, de l'ONF (office national des forêts), du CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) nous avons fortement élagué cet arbre

pour éviter la prise au vent et enlever le mortier et les pierres à l'intérieur du tronc qui écartaient son écorce et accentuaient le phénomène de moisissure.

Aucune solution ne nous a été proposée permettant la consolidation de cet arbre. Une expertise réalisée le 25 juin 2010 recommande le remplacement de l'arbre avant la fin de l'année 2010. Si aucune solution pérenne et raisonnable en terme de coût n'est apportée, le conseil municipal a décidé son remplacement.

J'ai reçu une pétition de la présidente de l'association « le village » qui met en doute une phrase de l'expertise.

Otée de son contexte, c'est vrai qu'elle prend une autre signification. J'ai donc demandé à l'expert d'attester ses écrits. Lecture des écrits. Certains accidents sont imprévisibles. Le maire est le premier responsable de la sécurité dans le village. Qui me pardonnerait s'il arrivait un malheur, vous Me Janicki si vos petits enfants étaient concernés ? Je ne le pense pas. »

L'ordre du jour épuisé, la parole fut donnée à la salle pour des questions diverses.

L'exercice de rendre compte à la population de manière contradictoire est parfois difficile mais c'est une bonne pratique... Même si aux remarques pertinentes s'ajoutent des controverses plus stériles... R M



Collecte des emballages phytosanitaires

Ces emballages spécifiques font chaque année l'objet d'une collecte pour des raisons de dangerosité et de nocivité.

La dernière collecte des emballages vides de produits phytosanitaires a eu lieu les mercredi 20 et jeudi 21 octobre 2010 aux dépôts des établissements agréés, à savoir Audécoop, Magne et Péris-Montariol.

Sont acceptés les emballages de produits à usage professionnel et les emballages des produits non utilisables suivants :

- les bidons en plastique d'une contenance inférieure ou égale à 25 litres ;
- les fûts de plastique ou de métal d'une contenance de 25 à 300 litres ;
- les sacs et boîtes en carton, papier et plastique d'une contenance inférieure ou égale à 25 kg.

Tous ces emballages doivent être vidés de leur contenu, égouttés, étiquetés et débouchés.

Les emballages phytosanitaires sont spécifiques car dangereux pour l'environnement et nocifs pour l'homme. C'est pourquoi ils doivent être traités par des sociétés spécialisées avant leur élimination.

Le SICTOM Pézenas-Agde se tient à la disposition des usagers au 04 67 98 45 83 et sur son site internet :

www.sictom-pezenas-agde.fr



SICTOM Pézenas-Agde
 ZAC Les Rodettes - 1, rue Alfred
 Maurel - BP112 - 34120 Pézenas
 Tél. : 04 67 98 45 83
 Fax : 04 67 90 05 98
 www.sictom-pezenas-agde.fr

En 25 ans, la quantité de déchets ménagers en France a été multipliée par trois. Aujourd'hui, un ménage français produit en moyenne 500 kg de déchets/an. Les emballages représentent à eux seuls 30 % de nos ordures ménagères en poids et 50 % en volume. Ceci témoigne du volume de déchets qui peut être détourné du flux des ordures ménagères.

Monsieur Leon, agent de liaison au service Action Terrain tiendra sa prochaine permanence en mairie de Neffiès le mercredi 17 novembre 2010 de 9 h à 12 h.

Alors en vacances, comme à la maison, pensons-y et triions nos emballages ménagers recyclables !



Pour vous guider dans votre geste de tri, quelques consignes

Quels sont les emballages à déposer dans le bac jaune ?

- Les bouteilles, les bidons et les flacons en plastique ;
- Les emballages métalliques : aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, bidons de sirop ;
- Les briques alimentaires, les cartons, papiers, journaux et magazines ;
- Les bidons de combustible pour appareils mobiles de chauffage.

**ATTENTION
 NE PAS DEPOSER DANS LE BAC JAUNE !**

- les végétaux,
- les pots de fleurs,
- les emballages en polystyrène (barquettes et cales)
- les suremballages et films plastiques,
- les emballages souillés ou non vidés,
- les pots de produits laitiers,
- le verre.